

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

### **Séance du 14 février 2024**

Date de convocation : 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD - Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE à partir de la délibération 02 – Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD sauf à la délibération 10 – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU - Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

**LES EPESSSES** : Jean-Louis LAUNAY - Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT de la délibération 01 à 08 et de la délibération 10 à 17

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN sauf à la délibération 12

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 29 à la délibération 01 – 30 de la délibération 02 à 08 - 29 de la délibération 09 à 10 – 30 à la délibération 11 – 29 à la délibération 12 – 30 de la délibération 13 à 17 – 29 de la délibération 18 à 44

Nombre de conseillers votants : 35 à la délibération 01 – 36 de la délibération 02 à 09 – 35 à la délibération 10 – 36 à la délibération 11 – 35 à la délibération 12 - 36 de la délibération 13 à 28 – 35 à la délibération 29 – 36 de la délibération 30 à 44

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD sauf pour la délibération 29

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Philippe ALBERT avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA

Alexandra BEAUNÉ avait donné pouvoir à Landry RONDEAU

Nicolas GRELET avait donné pouvoir à Bénédicte GARDIN

Etait excusée :

Angélique BOISSELEAU

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

- **39. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU BOCAGE VENDEEN RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A L'EXPLOITATION DES DONNEES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBSERVATOIRE DE L'URBANISME V2 PAR GEO VENDEE** – Rapporteur : Luc SOULARD

La Loi Climat et Résilience fixe un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers avec un objectif d'atteindre le zéro artificialisation nette



(ZAN) à l'horizon 2050.

Cet objectif, qui doit se décliner dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) d'ici 2027 et 2028, nécessite la mise en place d'outils d'observation permettant d'assurer un suivi.

Cette loi impose par ailleurs la mise en place d'un certain nombre d'observatoires et/ou d'inventaires, dont un observatoire de l'habitat et du foncier, au plus tard 3 ans après l'approbation d'un programme local de l'habitat, avec une mise à jour annuelle.

C'est dans ce cadre que les structures porteuses de SCoT de Vendée, via l'InterSCoT85, ont mandaté Géo Vendée pour la réalisation de l'observatoire de l'urbanisme v2. La mise en place de cet observatoire nécessite la mise à disposition de certaines données relatives aux autorisations du droit des sols.

Aussi, il est proposé de conclure une convention avec le syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen qui a pour objet de définir la nature, les modalités de mise à disposition et d'usage des données issues du logiciel de gestion des autorisations du droit des sols de la Communauté de communes du Pays des Herbiers à la structure porteuse du SCoT, le syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention proposé par le syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 1<sup>er</sup> février 2024,


Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 février 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de convention relative à la mise à disposition et à l'exploitation des données d'autorisation du droit des sols (ADS) pour la mise en œuvre de l'observatoire de l'urbanisme v2 par Géo Vendée ;
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Magali LOISEAU,  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président



Transmis en Préfecture le : 21 FEV. 2024

Publié électroniquement le : 21 FEV. 2024

